



**POLE ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**
Service Tourisme et Attractivité

**AIDE DEPARTEMENTALE AUX CENTRE DE VACANCES
POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS PROPRIETES DE
COLLECTIVITES PUBLIQUES HAUT-SAVOYARDES**

1. OBJET DE L'AIDE :

Soutien à la modernisation des centres de vacances pour enfants et adolescents ayant un projet global, cohérent et compétitif de rénovation, d'amélioration du confort, de mise en conformité ou d'extension de leur offre d'accueil.

2. BENEFICIAIRES :

Ce dispositif s'adresse aux centres de vacances, propriétés de collectivités publiques haut-savoyardes, en gestion directe ou déléguée, ayant une activité régulière, c'est à dire au minimum 6 mois dans l'année, et dont l'activité principale est l'accueil d'enfants et/ou d'adolescents, notamment pour des séjours en classes de découverte.

3. CRITERES DE RECEVABILITE :

Ne sont pas recevables :

- les demandes de subvention se rapportant aux centres de vacances qui ont fait l'objet d'une subvention il y a moins de 5 ans, dans le cadre du présent dispositif (à compter de la date de clôture administrative et financière du précédent dossier),
- les établissements qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales et fiscales,
- les établissements pour lesquels les travaux ont été engagés avant le dépôt de la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

4. MODALITES :

En amont des travaux envisagés, le positionnement global de l'établissement doit être abordé sous ses aspects commercial, pédagogique, financier, réglementaire et architectural, afin d'engager une réelle réflexion et une stratégie de développement visant à conforter l'activité économique de la structure touristique.

a / Nature des travaux pris en compte et montant des aides :

Les dossiers d'un montant de travaux inférieur à 30 000 € HT ne seront pas pris en compte.

Opérations	Plafond	Taux de subvention	Subventions maximales
<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'œuvre,• Etudes,• Réhabilitation,• Travaux de mise en conformité,• Travaux visant à l'amélioration de la qualité	233 334 €	30 %	70 000 €

b / Modalités d'octroi de la subvention :

Afin de motiver sa demande, il sera demandé au bénéficiaire de présenter une notice complète de présentation de l'établissement. Il sera également nécessaire de fournir un plan de l'état des lieux du bâtiment et du projet, ainsi qu'un descriptif des travaux (plans, devis, échancier des travaux). Voir liste des pièces à fournir en annexe.

Les services instructeurs du Service Tourisme et Attractivité se tiennent à la disposition des pétitionnaires afin de les accompagner dans leurs réflexions et dans la formalisation de leur projet.

Les aides seront accordées dans la limite des crédits prévus annuellement.

Elles seront accordées sur décision du Conseil départemental, après instruction du dossier et avis de la Commission Tourisme, Lacs et Montagne.

Les travaux devront être réalisés dans un délai de trois ans maximum après signature de la convention à intervenir.

Les subventions seront versées au vu des factures, qui devront être conformes au projet et acquittées ; le solde intervenant sur présentation des documents ad hoc de fin de travaux (arrêté d'ouverture...).

c / Engagements du bénéficiaire :

En contrepartie de la subvention, une convention sera signée précisant notamment l'engagement d'exploitation de 10 ans en tant que centre de vacances, les modalités de communication concernant l'aide départementale et le remboursement sans intérêt, au prorata des années restant à courir au cas où l'activité devait cesser.

Si ce n'est pas déjà le cas, le bénéficiaire devra s'engager à adhérer à l'association Savoie Mont Blanc Juniors.

L'exploitant acceptera tout contrôle que le Département de la Haute-Savoie se réserve d'effectuer, chaque fois qu'il le jugera utile, durant la période de 10 ans pour laquelle l'aide est attribuée.

Service instructeur à contacter

POLE ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Tourisme et Attractivité
Fanny DEPERRAZ - Développement Touristique
Tel. 04 50 33 21 63
fanny.deperraz@hautesavoie.fr



1. ANNEXE - PIÈCES À FOURNIR POUR LA COMPOSITION DE DOSSIER

🔗 Aspects réglementaires :

- Identification de la structure par la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).
- Dernier procès-verbal en date de la Commission de sécurité.
- Inscription au Répertoire Départemental des sorties scolaires avec nuitées de l'Education Nationale.
- Cerfa de déclaration de restauration collective.
- Avis PMI si accueil de classes de maternelles.
- Relevé d'Identité bancaire.
- Historique des aides versées tous types d'organismes confondus (ANCV, CAF, Conseil Départemental, DDCS de Haute-Savoie ou autre département...).

🔗 Présentation du projet global :

- Plans de l'état des lieux du bâtiment et du projet, descriptifs des travaux, devis, échéancier des travaux.
- Permis de construire, déclaration de travaux ou autorisation administrative de travaux. La réglementation prévoit en effet que dans un ERP, "tous travaux, soumis ou non à permis de construire, ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du maire donnée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement, ou toute modification des établissements ». Art. R123-23 du code de la construction.
- Plan de financement du projet.
- Plan de situation et plan de masse.
- Délibération autorisant les travaux et arrêtant le plan de financement.
- Politique d'investissement au cours des 5 dernières années.

🔗 Fonctionnement du centre :

- Présentation générale du centre, mode d'exploitation, fonctionnement, type de séjours proposés.
- Point sur l'accueil des classes de découverte et de neige et des séjours « enfants et adolescents » (nombre de nuitées, origine géographique du public sur 3 ans).
- Implication du centre dans la vie locale (nombre de salariés, saisonniers, locations de matériels...).
- Politique en faveur de l'accueil d'enfants à mobilité réduite ou handicapés (visuels, mentaux...).
- Politique de commercialisation (site internet, plaquette commerciale, adhésion à Savoie Mont Blanc Juniors...).
- Bilan d'exploitation des 3 dernières années